

# ANALYSE FINANCIERE INTERVENTION CM

## LES ELEMENTS

L'analyse financière qui porte sur la période 1999 à 2007 (page 10) ne conclut nullement à une sélection de mise sous tutelle de la commune en 2001, fonds de commerce que vous avez fabriqué pour tenter de justifier vos choix notamment en matière de fiscalité.

La lecture des conclusions du mot à mot est claire.

### **Faire la lecture des conclusions P 10/46**

Ces conclusions : la chambre régionale des comptes expose en fait 2 doctrines :

**La première** : celle qui, de 1996 à 2001 (municipalité gauche F. Liberti), a fondé la gestion d'une part sur l'arrêt des augmentations massives d'impôt, qui avaient prévalu de 1983 à 1995 sous les gestions Marchand, et d'autre part sur la valorisation publique du foncier (Villeroy) permettant tout à la fois une maîtrise sur le développement urbain et le désendettement de la commune, en ne laissant pas aux aménageurs privés le bénéfice des plus-values foncières et immobilières.

**La deuxième** : celle que vous avez mise en œuvre à partir de 2002.

En fondant votre gestion d'abord sur l'augmentation massive des impôts, comme le rappelle la chambre régionale des comptes tout au long de son rapport, ensuite en jouant sur la vente du patrimoine (Villeroy) mais en laissant aux privés le bénéfice des plus-values des aménagements réalisés. Cela vous a permis, en ponctionnant les familles, de dégager provisoirement des marges de manœuvre.

« Provisoirement » car le rapport de la chambre des comptes observe fort justement :

1 – que les charges financières augmentent de + 3% de 1999 à 2007 ce qui représente 100 euros de plus par habitant !

2 – que si de 1999 à 2007, le ratio de désendettement s'est amélioré (grâce à l'augmentation de la fiscalité notamment) il n'empêche que l'encours de la dette par habitant est largement supérieur à la moyenne des communes de la strate, que l'endettement de la commune a également augmenté vis à vis des communes de même strate et surtout, que le poids de la dette par habitant est passé de 1.656 euros en 1999 à 1765 euros en 2007 et plus encore en 2008.

3 – que l'augmentation de la fiscalité locale de 48, 80 % (2001.2008) avec la suppression des abattements, ce qui représente 1.679 euros par habitant pour la seule part communale sur 2.165 euros (impôt moyen 2008) avec en plus la part région, la part département et la revalorisation des bases de l'état, ne donne plus à la commune de marge de manœuvre pour l'avenir.

Avenir largement handicapé aussi par les transferts massifs opérés par votre gouvernement et les réductions des dotations d'état aux communes.

4 – enfin sur les emprunts.

Il convient également de noter la remarque du rapport sur la nature des emprunts souscrits par la commune. La quasi-totalité de ceux-ci, à taux indexés, index monétaire surtout Euribor, soumis à variations entraînant un risque en cas de forte hausse.

C'est une remarque que nous avons formulée à plusieurs reprises.

### ***A propos des budgets, amener quelques mots.***

Lors de la présentation du compte administratif 2007 sur les 6 budgets annexes présentés, 5 étaient en déficits structurels.

Même situation pour 2008 : le total des déficits représentait 1 ME pour ces 5 budgets. Nous l'avons dit et redit malgré votre refus d'admettre la vérité.

La chambre régionale dans son rapport en a examiné deux : Les Transports et l'Eau. Que dit-elle ?

**Sur le budget de la régie des transports**, quatre remarques clés : (je lis mot à mot page 7-46, page 8-46)

### ***Lire les 4 remarques***

Nous ne savons pas quelles sont vos réflexions dont le rapport fait état, mais il est clair que ce service n'a plus de dynamique, que le service public se meurt au profit du privé à qui vous avez confié une partie des transports assurés avant par la régie et maintenant payés au prix fort par les associations, les scolaires, les familles.

**Sur le service des Eaux**. Que dit la chambre des comptes ? (je lis mot à mot page 8-46)

En 2007, ce service présente un déficit de 2.5ME. Ce déficit provient de travaux d'investissement concernant la source d'Issanka (l'usine) dont le financement par emprunt, au demeurant régulièrement budgété, n'a pas été mobilisé. « Fin de citation ».

Le prix de l'eau, lui n'a cessé de grimper pour les usagers, +10% pour la seule année 2008. Pas étonnant que la chambre régionale des comptes écrive dans son rapport qu'une réflexion générale sur l'équilibre de ce service s'impose à la commune. C'est ce que nous ne cessons de vous dire depuis des années.

La renégociation des contrats dans le cadre de la préparation au retour de ce service en Régie municipale, voilà ce que nous vous proposons à nouveau comme changement de cap !

**En conclusion sur le volet financier de ce rapport**, nous constatons, à bien des égards, que l'analyse de la Chambre des comptes est conforme à ce que nous n'avons cessé de dire et de révéler budget après budget.